

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DU JEUDI 07 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le sept mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Régis D'OLEON, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nadège BOISSIN et Muriel VACHET.

Pouvoirs : Mesdames Nicole NEYRON (procuration à Monsieur Christian SOLLIER), Michèle BAZ (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER et Isabelle DESRUT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

**Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :**

Le Compte Rendu du 19 décembre 2023 transmis à tous les administrateurs le 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Question n° 1**

**Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente**

**Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente**

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 19 décembre 2023 concernant 1 demande d'aide aux obsèques.

**Question n° 2**

**Convention statutaire d'un groupement d'achats**

**Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président**

Il est proposé au Conseil d'approuver la signature de la convention statutaire d'un groupement d'achat dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration municipale, se renouvelant au 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la fourniture des repas concernant le service de portage à domicile.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire-Président à signer cette convention.

### Question n°3

#### Bilan d'activité des différents services

**Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président**

Il est présenté, par Madame Christelle FLECHAIRE, Directrice du CCAS, aux membres du Conseil le bilan d'activités des différents services pour l'exercice 2023.

#### A) Le Service Action Sociale

Type d'aides	Montant accordé	Nombre d'aides attribuées
Energie	500 €	2
Obsèques	1 000 €	2
Eau	250 €	2
Cantine, garderie, séjours scolaires	299,39 €	4
Colis alimentaires	245 €	25
Bons alimentaires	1 361,85 €	50
Bons carburant	776 €	29
Bons de chauffage	/	/
Bouteilles de gaz + Bidons de pétrole	298,96 €	8
<b>Sous total</b>	<b>4 731,20 €</b>	<b>122</b>
Aide aux « Resto. du Cœur »	2 575,53 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 306,73 €</b>	

Bilan financier :

<b>Dépenses</b> Aides / 6562 + Subvention Fonctionnement Associations / 6574	
Prévisionnel 2023	Réalisé 2023
7 500 €	7 306.73 €

## B) Le Service d'Aide à Domicile

Au 31/12/2023, l'équipe du SAAD était composée de 16 Agents, soit : 13 Titulaires et 3 CAE.

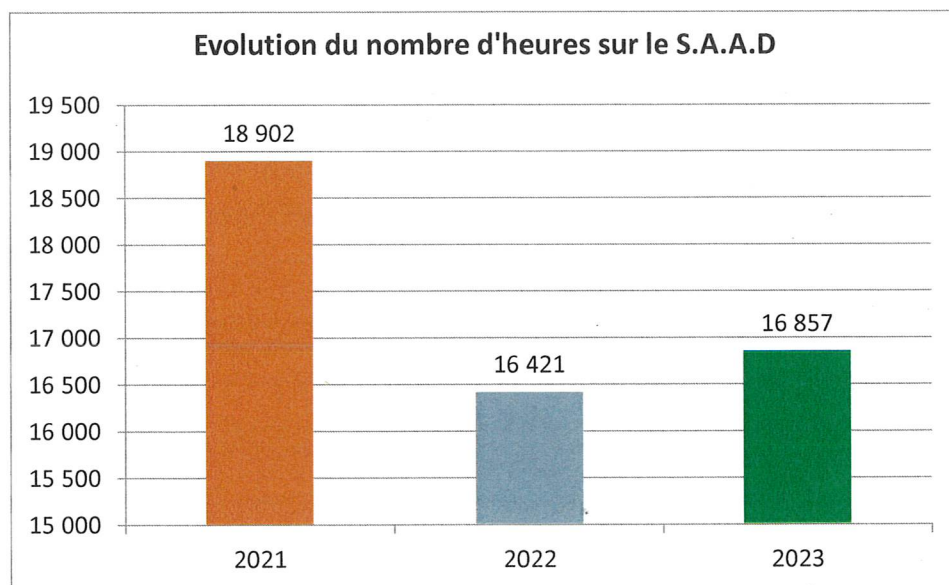
Stagiairisation d'1 Aide à domicile au 01/02/2023 à l'issue de son CAE.

En 2023, 14 Agents ont suivi diverses actions de formation sur les thèmes suivants :

- connaissance du matériel médical,
- prévenir l'épuisement professionnel,
- prévention santé,
- vieillissement et troubles mentaux....

### Evolution des heures d'Aide à domicile

Année	Nombre de bénéficiaires	Nombre heures d'interventions réalisées
2021	114	18 902 H
2022	93	16 421 H
2023	104	16 857 H



### Répartition par Financier

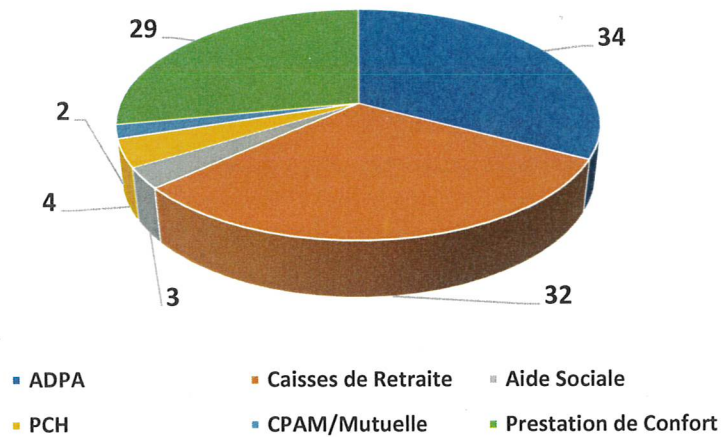
Financier	ADPA	Caisses de Retraite	Aide Sociale	PCH	CPAM/Mutuelle	Prestation de Confort
Nombre d'Usagers utilisant les prestations *	34	32	3	4	2	29
Nombre d'heures	9913	1486	196	2814	129	2 319

104 : Nombre Total d'Usagers.

Doublon sur certaines prestations (exemple : ADPA/Prestation de confort)



### Répartition du nombre d'usagers par financeurs



#### Bilan financier :

Rappel des tarifs pratiqués suivant les interventions :

- ADPA : 23 € (en 2021 : 18,72 €, en 2022 : 22 €)
- Aide sociale : 23 €
- PCH : 23 € (en 2021 : 18,10 €, en 2022 : 22 €)
- Caisse de Retraite : 25,60 € (en 2021 : 21,10 €, en 2022 : 24,50 €)
- Prestation de confort : 23 € (en 2021 : 21 €, en 2022 : 22 €)

RECETTES 706 612/ Prestations de services AM	
Prévisionnel 2023	Réalisé 2023
425 411,80 €	411 264,63 €

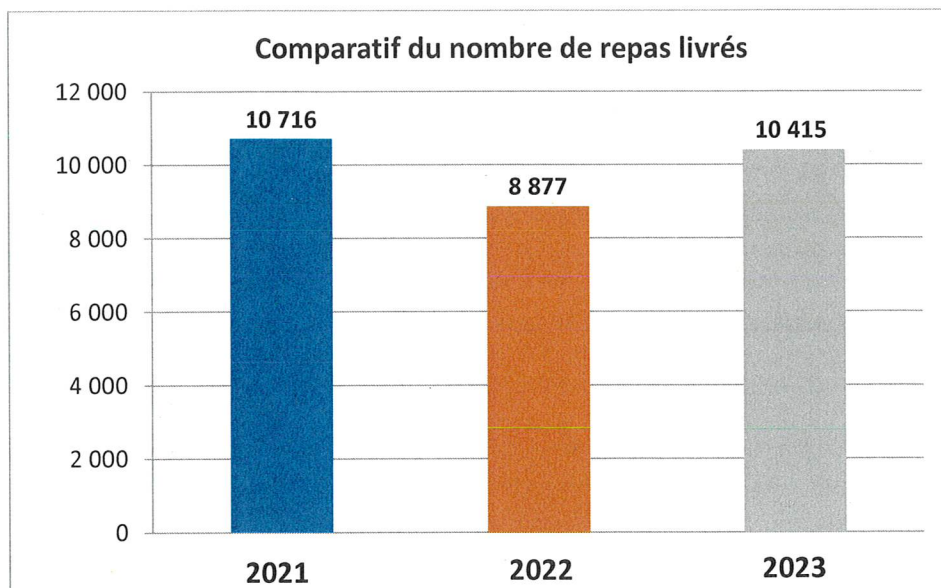
#### C) LE PORTAGE DE REPAS

Rappel :

Il fonctionne du lundi au vendredi et les repas sont assurés du lundi au samedi mais le CCAS s'adapte aux besoins des Usagers.

#### Comparatif du service de 2021 à 2023

Nombre de repas livrés en 2021	Nombre de repas livrés en 2022	Nombre de repas livrés en 2023
10 716	8 877	10 415



**Bilan financier :**

Le prix du repas avait été revalorisé à 8,60 euros, au 01/10/2022 afin de suivre l'évolution de la Société ELIOR.

Le prix facturé par la Société ELIOR :

Du 01/01/2023 au 31/08/2023 : 4,128 HT (TVA à 5.5%) / repas

Du 01/09/2023 au 31/12/2023 : 4,335 HT/ repas

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023
6042 / Contrat Prestations 45 800 €	46 219,79 €	706 613/ Produits des régies (repas) 88 290 €	89 569 €
6068 / Autres matières et fournitures * 2 480 €	2 691,80 €		

\*Barquettes comptabilisées les années précédentes dans le coût des repas. Sur 2022 et 2023, celles-ci sont facturées individuellement.

**D) LES ACTIONS EN DIRECTION DES SENIORS**

**1°) LE CLUB DES SENIORS :**

Nombre d'adhérents : 37

22 sorties proposées sur l'année (visites de musée, restaurants, activités à la médiathèque, bowling...), 11 lotos, 1 concours de pétanques....

Poursuite de la réalisation en partenariat avec le Service Communication de la Ville d'un album photo retraçant les diverses sorties du CLUB. Organisation d'une après-midi « portes ouvertes » au mois de septembre afin de présenter les activités du Club et recueillir les besoins des Aînés.

A l'issue, mise en place de cours de peinture animés par une personne bénévole 2 fois par mois et d'ateliers numériques tous les mercredi matin dispensés par 3 bénévoles.

En parallèle, grâce au financement de l'ASEPT PACA et de sa collaboration avec le CCAS, des Ateliers Yoga Douceur en 4 séances de 2 Heures ont été proposés au mois de juin aux retraités ; une conférence sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC) a également pu avoir lieu au Centre Culturel des Augustins ainsi qu'un atelier sur la sécurité routière, visant à réviser la conduite pour prolonger la mobilité au volant et préserver l'autonomie.

## 2°) ACTION EN DIRECTION DES PERSONNES VULNERABLES :

Les 2 bénévoles poursuivent leurs visites au domicile des Séniors les plus isolés figurant sur le registre des personnes vulnérables. Mise à jour régulière de ce registre.

## 3°) REPAS ET COLIS DE NOEL :

Comme chaque année, la Municipalité a offert aux Séniors de plus de 65 ans un repas de Noël avec animation dansante. Cette année encore, 188 Pernois ont participé et 35 Valayannais.

En complément pour les Séniors à partir de 83 ans ne pouvant se déplacer, un colis de denrées de Noël a été distribué (environ 80 colis sur Pernes et les Valayans)

Les bénéficiaires des Resto du Cœur ont également pu bénéficier de ces colis.

## 4°) LA MUTUELLE COMMUNALE :

Suite à la demande de la Municipalité, la Mutuelle mise en place en 2016 est remise à question.

Nouvel appel à candidatures et création d'un comité de pilotage en vue d'étudier les offres des divers assureurs. A l'issue, la **Mutuelle Familiale** est retenue par les membres du comité : pour la première fois, signature d'une convention de partenariat sur 2 ans.

## E) LES LOGEMENTS SOCIAUX

	<b>GDH/ Habitat</b>	<b>Vallis</b>	<b>SFHE</b>	<b>Soliha</b>	<b>Total</b>	Réservataire Mairie
<b>T2</b>	3		0	0	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>T3</b>	3		0	3	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>T4</b>	8		1	0	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>T5</b>	4		2	0	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>4</b>

A savoir : Non réservataire initialement, la Mairie peut être finalement consultée si l'organisme (Préfecture/Département/bailleur...) n'a pas de candidat à présenter.

## F) OBLIGATION REGLEMENTAIRE MISE EN PLACE

Préparation en 2023 au passage à une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable « la M57 » au 01/01/2024.



**Question n°4**  
**Vote du compte administratif 2023**

**Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président**

Concernant le fonctionnement, le poste de dépenses le plus important sont les charges de personnel représentant 85% des dépenses de fonctionnement contre 12% pour les charges à caractère général.

Les prestations du service d'Aide à Domicile constituent les plus grosses recettes perçues par le CCAS (53%) Suivies par la Subvention Communale (24%) et les recettes du portage de repas (12%).

Monsieur Le Maire souligne l'augmentation des recettes du portage de repas permettant d'en conclure que les utilisateurs du service sont satisfaits de la qualité des repas et de la prestation dans son ensemble.

L'année 2023 présente un solde de fonctionnement de 35 787,13 € et un résultat d'investissement de 35 966,15 €.

**Question n°5**  
**Vote du compte de gestion 2023**

**Rapporteur : Didier CARLE, Président**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Question n° 6**  
**Débat d'orientation budgétaire**

**Rapporteur : Didier CARLE, Président**

Le Débat d'Orientation Budgétaire participe à l'information des membres du Conseil d'Administration et facilite les échanges sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

En 2024, les frais relatifs aux dépenses du personnel représenteront encore le poste principal des dépenses de la section de fonctionnement.

En matière de recettes, les produits de gestion courante au chapitre 70 représentent la part la plus importante des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS avec une augmentation des recettes notamment en ce qui concerne le service de Portage de Repas et les cotisations d'adhésions au Club Séniors. Il est souhaitable que cette dynamique puisse se continuer sur l'exercice 2024.

La Ville, malgré un contexte budgétaire très contraint maintient sa politique de solidarité menée en direction des séniors et des personnes précarisées en poursuivant son soutien financier au CCAS. La subvention de la Ville est en effet la principale ressource du CCAS au chapitre 74 Dotations et Participations.

En conclusion, face au contexte économique, l'objectif pour 2024 est de compenser les dépenses de fonctionnement en concentrant nos efforts sur :

- La continuité du développement du service de Portage de Repas dont les usagers sont très satisfaits ;
- La continuité de l'accroissement de l'activité de SAAD en privilégiant la communication de ces services et en ayant une politique de recrutement mettant en avant les conditions des travail proposées par le CCAS ;
- La continuité du développement de l'attractivité du Club Séniors ainsi qu'une amélioration de l'offre d'activités et ateliers ouverts à tous les séniors de la commune ;
- L'organisation d'un Salon des Séniors regroupant tous les acteurs et les services de la commune proposant des services et activités à ce public;

Il sera également envisagée une revalorisation du tarif des repas dans le cadre du portage à domicile en fonction du nouveau prestataire et du nouveau marché à compter de septembre 2024.

**Question n° 7**  
**Revalorisation des tarifs de l'aide à domicile**

**Rapporteur : Didier CARLE, Président**

Il est proposé aux membres du Conseil de délibérer concernant la revalorisation du tarif de la prestation de confort. Cette prestation étant aujourd'hui facturé à hauteur de 23€ de l'heure.

Les membres du Conseil s'interrogent sur les tarifs pratiqués par les autres CCAS. Madame Fléchaire informe les membres d'une moyenne pratiqué par les autres CCAS se trouvant plus près de 25 euros de l'heure.

Après avoir débattu, les membres du Conseil n'étant pas parvenu à dégager un consensus décident de reporter cette décision à la prochaine séance.

**Question n° 8**  
**Secours en argent : bons alimentaires**

**Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente**

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 22/12/2023 au 23/02/2024.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	13
Bons de carburant	8
Bons alimentaires U et Intermarché	1
Bons bouteilles de gaz/ bidons de pétrole	3
<b>TOTAL</b>	<b>536,97 €</b>

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20 Heures 30.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance

Didier CARLE, Président